



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020  
19 heures 00

-----

GF/BC

N° 002504

Affaires Culturelles -  
Conventions de  
partenariat avec  
l'EHPAD Bastide des  
Lavandins, La  
Madeleine, et la  
Résidence Autonomie  
François RUSTIN par  
la Médiathèque  
Municipale.

Affiché le :

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le jeudi 30 janvier 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

Il est rappelé au conseil la délibération n° 2330 du 18 septembre 2018 relative à une demande de subvention pour l'extension des horaires d'ouvertures des Médiathèque et Ludothèque municipales. De même par délibération n° 2369 du 31 janvier 2019 approuvant le règlement intérieur du réseau des médiathèques, celui de la ludothèque et la charte informatique incluant l'usage du Wi-Fi, des tablettes numériques et les nouvelles normes RGPD.

Ces actions rejoignent et accompagnent les préconisations figurant dans le rapport de la « Mission Orsenna sur la lecture » remis le 20 février 2018 à Madame la Ministre de la culture et dont l'objectif de favoriser la fréquentation des bibliothèques.

Ce même rapport souligne que le grand âge et la dépendance éloignent des bibliothèques alors que la fréquentation moyenne des bibliothèques est de 75 % de la population, ce taux tombe à 25 % pour les plus de 70 ans. Il existe toutefois, des systèmes de portage de livres à domicile et 42 % des bibliothèques ont des partenariats avec des maisons de retraite.

Aussi, la Commune d'Apt souhaite développer une offre de service supplémentaire en direction des publics spécifiques dont l'accès aux bibliothèques demeure difficile et plus particulièrement auprès des personnes âgées à mobilité réduite.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE**, de proposer gracieusement aux maisons de retraites (EHPAD) et Résidence autonomie François RUSTIN de la ville d'Apt, un dépôt de livres adaptés aux personnes âgées.

**MANDE**, Madame le Maire aux fins de négocier, conclure et signer les conventions de partenariat sur la base du projet ci-annexé à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**